

ASSOCIATION NONTRONNAISE DE TIREURS AMATEURS

Déclarée à la sous-préfecture de Nontron le 27 juin 1989 sous le N°1085
Ministère de la jeunesse et des sports en date du 09 Décembre sous le N° 455
Affilié à la fédération Française de tir sous le N° 0224020
Siège social Mairie de St Front sur Nizonne 24300 NONTRON

TIR AU SANGLIER COURANT

Téléphone: Mr. ORLANDINI: 05.53.60.32.59
Mr. DANEDE: 05.53.60.37.38
06.81.14.73.57
Mr. LAPEYRE: 06.09.35.35.19

Email: anta-nontron@orange.fr

TARIF : De 1 à 5 tireurs - 20 € par tireur
De 1 à 10 tireurs - 15 € par tireur
De 1 à 15 tireurs - 10 € par tireur

- Tous les tireurs devront être munis de leur permis de chasse et de l'assurance en cours de validité.**
- Les tirs peuvent se faire le samedi matin sur rendez-vous aux N° de téléphone ci-dessus.
- Tirs de réglage possible.
- Tirs sur cible mobile dans les deux sens, fenêtre de tir 7 m.
- Vitesse de la cible 4,5 m/s, distance de tir 10 m à 50 m.
- Toutes les armes tirant des cartouches à balles sont autorisées.
- Les armes devront être détenues légalement.
- Les règlements et la sécurité lors des tirs sont ceux qui sont en vigueur dans Le stand (affichage à la vue de tous).
- Le responsable du pas de tir fera une explication en début de séance.
- Le port de protection auditive est obligatoire. (casque échancré conseillé)
- Il est possible de régler les organes de visée le jour même ou sur rendez-vous. Le club possède un «équipement.
- Pour les groupes de tireurs importants il est possible de bloquer une journée complète sur simple convention.